

Le Directeur Général

Organisation des Nations Unies
Monsieur Ban **KI-MOON**
Secrétaire Général
UN Headquarters
First Avenue at 46th Street
New York, NY 10017
USA

Casablanca, le 30 juin 2016

Nos réf. : DG-PC/YM/81-16

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc adhère complètement aux dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir le Global Compact dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large. Par ailleurs, nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante :

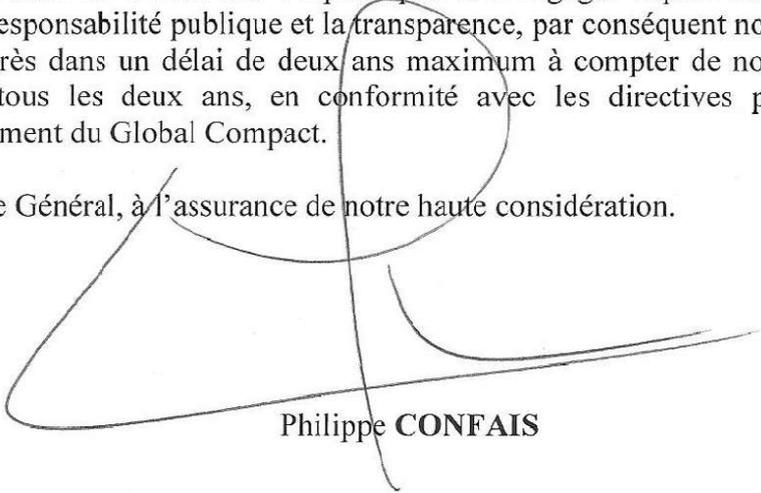
- Intégrer les 10 principes du Global Compact des Nations Unies dans notre stratégie, les ancrer dans notre culture et les faire progresser dans notre zone d'influence ;
- Faire une évaluation RSE de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc sur la base de l'ISO 26000, par un organisme international compétent ;
- Encourager nos entreprises membres à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Organiser des ateliers et des réunions d'information pour nos membres sur des thèmes spécifiques à la durabilité des entreprises aux 10 principes du Global Compact ;
- Intégrer régulièrement, au sein de notre revue mensuelle conjoncture et de son site internet, des articles traitant des 10 principes du Global Compact des Nations Unies.

.../...



Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et s'engager auprès du Global Compact. Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact.

Croyez, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de notre haute considération.



Philippe **CONFAIS**